



DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

N° 11779*05

Région : OCCITANIE	Cadre réservé à l'administration	Année scolaire 2020 / 2021
Établissement : LYCEE François MARTY 12200 MONTEILS		Date de dépôt du dossier : / 2020

Le dossier (rubriques 1, 2, 3 et 4) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
Il est à déposer impérativement auprès de l'établissement d'inscription avant le **15.08.2020**.

1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève

L'élève pour lequel est demandée la bourse

Numéro INA / Numéro INE		Date de naissance	
NOM		Prénom	
Nationalité		Fille →	Garçon →
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme			

Le demandeur

=> <u>Vous êtes :</u>	Le père de l'élève →	La mère de l'élève →	L'élève majeur →	Le représentant légal de l'élève →
NOM		Prénom		
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel		@
Activité professionnelle	Oui → / Non →	Si oui, profession		
Célibataire _	Divorcé (e) / séparé(e) →	En concubinage →	Marié(e) / pacsé(e) →	Veuf/veuve →

=> Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :

NOM et prénom		Lien de parenté avec l'élève	
Adresse si différente			
Code postal		Commune	
Téléphone		Courriel	@
Activité professionnelle	Oui → / Non →	Si oui, profession	

2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève

=> Établissement fréquenté au moment de la demande de bourse (avant la rentrée scolaire pour laquelle est demandée la bourse) :

Nom		Commune	
Classe		Code postal	
L'élève était-il boursier ?	Oui → / Non →	Avez vous perçu la prime d'équipement ?	Oui → / Non →
Année d'obtention du diplôme national du brevet		Mention obtenue	

=> Établissement fréquenté à la rentrée scolaire :

Nom	LYCEE François MARTY	Classe	
Régime de l'élève :	Interne →	Demi-pensionnaire →	Externe →

Notice d'information & documents à fournir

Objet de la bourse

La bourse nationale sur critères sociaux du Ministère chargé de l'agriculture est destinée à aider et à favoriser la scolarité des élèves inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Éléments conditionnant l'attribution de la bourse

La bourse peut être obtenue en fonction de deux critères :

1. **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence de l'année N-2* qui est pris en compte. A titre dérogatoire, en cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution des revenus, les revenus de l'année N-1 peuvent être pris en compte.

**Exemple : à la rentrée scolaire 2020-2021, les revenus N-2 sont les revenus de l'année 2018 inscrits sur l'avis d'imposition 2019.*

2. **Les enfants à charge** : il s'agit des enfants mineurs ou en situation de handicap et les enfants majeurs célibataires à votre charge fiscale.

Barème d'attribution

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée.

Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : www.simulbourses.educagri.fr.

Procédure de demande de bourse

Un formulaire de demande de bourse peut être retiré au service scolarité de l'établissement d'accueil de l'élève ou être téléchargé sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Une fois les 4 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).

DOCUMENTS à joindre à votre dossier

Situation	Pièces à fournir
→ Photocopie intégrale de votre avis d'imposition (ou de non imposition) relatif aux revenus de l'année N-2 soit : Avis 2019 (salaires 2018)	
Parents divorcés ou séparés	→ Photocopie du jugement fixant la garde des enfants et le montant de la pension alimentaire, et attestation de paiement de la CAF
Parents en concubinage	→ Photocopie intégrale de l'avis d'imposition de votre concubin (e) relatif aux revenus de l'année N-2
Élève, candidat à la bourse, placé sous votre tutelle	→ Photocopie de la décision de justice désignant le tuteur ou du conseil de famille, et attestation de paiement de la CAF
Élève, candidat à la bourse, boursier l'année scolaire passée	→ Dernière notification d'attribution de bourse
Élève candidat à la bourse bénéficiant d'un contrat de jeune majeur	→ Photocopie du contrat jeune majeur
Élève sortant de classe de 3ème, ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au brevet des collèges	→ Photocopie du relevé de notes au brevet des collèges ou justificatif
Changements de situation depuis l'année N-2	Pièces à fournir
Décès, divorce, séparation, perte d'emploi, invalidité	→ Photocopie intégrale de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N Justificatif de modification de la situation et attestation de paiement de la CAF-
Élève, candidat à la bourse, devenu à votre charge depuis l'année N-2 et ne figurant pas sur l'avis d'imposition N-2	→ Justificatif de changement de résidence de l'enfant Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à charge

Pour en savoir plus

Les informations relatives aux bourses délivrées par le Ministère chargé de l'agriculture peuvent être consultées sur les sites : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> et <http://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-sur-criteres-sociaux-de-lenseignement-secondaire-agricole>

Une estimation du montant de la bourse peut être obtenue à l'adresse suivante : www.simulbourses.educagri.fr.

3 - RENSEIGNEMENTS concernant les charges et revenus du foyer de l'élève

=> Revenus du foyer	Revenu fiscal de référence de l'année N-2		€
=> Charges du foyer	Nombre d'enfants à charge fiscalement au titre de l'année N-2		
Nom et prénom de chacun des enfants	Date de naissance	Établissement scolaire ou universitaire fréquenté, profession	Boursier : oui/non

Observations éventuelles :

4 – ENGAGEMENT du demandeur

Je soussigné(e) le père → la mère → le représentant de l'enfant → l'enfant majeur →

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à la présente demande. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'autorité académique de l'enseignement agricole (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'enfant.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement, après vérification des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

Date, signature et cachet de l'établissement

Observations éventuelles :

Carine GARDES
Directrice

CADRE INSTRUCTION

SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Points de charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

AVIS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Dossier à retenir →	Dossier à rejeter →	Dossier incomplet →
Motif :	Motif :	Pièce(s) manquante(s) :

Observations éventuelles :

DÉCISION DE LA COMMISSION RÉGIONALE

Nom & prénom de l'élève :

Dossier retenu →	Dossier rejeté →	Dossier à revoir →
------------------	------------------	--------------------

Date de notification :

Observations éventuelles :